

Les Pages Bleues

L'information sur l'eau et l'assainissement au Bénin

N°003 / Septembre 2010

Bulletin mensuel de l'information sur l'eau et l'assainissement au Bénin
PNE-Bénin 01 BP 4342 Cotonou Tél (229) 21318262
E-mail: contact@gwppnebenin.org Site: www.gwppnebenin.org

Sommaire :

- Editorial
- Actualité
 - Financement des secteurs AEPA : Le PNE-Bénin renforce les capacités des élus locaux Page 2
 - Manuel scolaire « l'eau, l'hygiène, la santé » dans les classes du cours moyen: Bilan positif après expérimentation Page 3
 - Accès durable des populations aux services d'assainissement de base : Les agents de la DHAB à l'école de l'ATPC Page 4
- Analyse
 - Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; Quel avenir pour le plan d'action national ? Page 5
- Parole aux acteurs
 - Transfert des ressources aux communes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement (Etat des lieux, difficultés et perspectives) Pages 6 et 7
- Conseils et Innovations
 - Affiches de sensibilisation sur l'eau en milieu scolaire.
Message de sensibilisation sur PEP à double robinet Pages 8 et 9

EDITO

Le pas vers l'atteinte de l'OMD 7

Chers Partenaires et lecteurs de la revue « les Pages Bleues », la marche vers l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), relatif aux secteurs de l'eau et de l'assainissement, s'impose comme un impératif pour bon nombre de gouvernants.

C'est fort de cela que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, dans la préface du rapport d'étape sur les OMD publié par les Nations Unies en 2010 affirme : « Il est clair que la vie des pauvres ne s'est améliorée que très lentement et certains progrès, difficiles à réaliser, ont été affectés par les changements climatiques et les crises alimentaire et économique ». Il appelle donc à un effort mondial pour réduire effectivement de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement de base.

Afin d'atteindre cet important objectif dont la transversalité n'est plus à démontrer, le Bénin, à l'instar de certains pays africains, s'est engagé depuis bientôt dix ans dans de nouvelles réformes. Au nombre de celles-ci, on peut citer la décentralisation et les prérogatives conférées aux collectivités locales en matière d'AEP et leur rôle de maître d'ouvrage ; l'élaboration du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) pour la mise en œuvre de l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Mais, dans cette marche, les défis importants restent à relever en vue d'inscrire l'AEP dans la durabilité : il s'agit entre autres du :

- transfert effectif des compétences et ressources aux communes dans le secteur;
- développement des capacités des acteurs du secteur tant au niveau national, déconcentré que décentralisé.

Le relèvement de ces défis du point de vue du PNE-Bénin, reste essentiel pour l'atteinte de l'OMD 7 à bonne date et une gestion rationnelle des ressources en eau au Bénin. Il importe également que tous les acteurs intervenant dans ces secteurs travaillent davantage en synergie pour le droit à l'eau et à l'assainissement.

Chers acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement du Bénin, votre revue électronique « Les pages bleues » est un outil d'information et de dialogue entre vous pour un meilleur partage des expériences, difficultés et innovations sur ces deux secteurs. Le PNE-Bénin et toute l'équipe d'animation vous exhorte à en faire une véritable tribune de compte rendu des progrès enregistrés dans les actions menées au quotidien par les différents acteurs du secteur.

Ensemble, œuvrons pour que chaque citoyen béninois ait accès effectivement à l'eau et à l'assainissement et ce, de façon durable.

Armand K. HOUANYE

Coordonnateur du PNE-Bénin



Actualité

Financement des secteurs AEPA

Le PNE-Bénin renforce les capacités des élus locaux

Du 21 au 23 juillet 2010, en collaboration avec l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et le Partenariat pour le Développement des Municipalités (PDM), le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a organisé à l'hôtel Bel Azur de Grand - Popo, une session de formation et d'information des acteurs locaux intervenant dans les secteurs d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA).



Photo de famille des participants

« Décentralisation et financement des secteurs eau et assainissement : mécanismes et opportunités » est le thème de la session d'information et de formation organisée par le PNE-Bénin et auquel ont pris part trente cinq (35) participants dont deux Maires et plusieurs Responsables des services municipaux en charge des secteurs eau et assainissement venus de 14 communes du Bénin. Les besoins financiers des secteurs de l'eau et de l'assainissement au Bénin étant immenses et dépassant les seules capacités des populations, des sociétés et de l'Etat, le PNE-Bénin a jugé important d'organiser la présente session d'information et de formation au profit des communes. Les participants ont suivi six modules portant sur différentes thématiques liées au financement de ces secteurs. Ces modules ont été développés par des

Experts nationaux en décentralisation et l'assainissement. Il s'agit de : « la Décentralisation, enjeux et perspectives pour les secteurs eau et assainissement », « les Réformes et mécanismes de financement du secteur eau au niveau national », « la Mobilisation des ressources extérieures : mécanismes et opportunités », « les opportunités de financement des secteurs de l'eau et de l'assainissement pour le Bénin », « la méthode de diagnostic des besoins d'investissement et de renforcement des capacités des secteurs AEPA » et « la Méthodologie d'élaboration de cadre logique pour le montage d'un dossier de financement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ».

Après avoir pris l'engagement de resti-

tuer la formation au sein de leur structure respective et de commencer déjà, avec l'appui des structures organisatrices de la formation, à prendre des initiatives de montage de projets pour la recherche de financement, les participants ont formulé des recommandations. Au nombre de celles-ci, figurent l'organisation de la formation au profit des acteurs locaux de toutes les communes du Bénin, la nécessité d'impliquer fortement les préfets à la diffusion de l'information sur les opportunités de formation, la création d'une plateforme pour les échanges futurs et l'assurance d'une veille informationnelle sur les opportunités de financement par le PNE-Bénin.

Rachel ARAYE

Actualité

Manuel scolaire « l'eau, l'hygiène, la santé » dans les classes du cours moyen

Bilan positif des deux premières années d'expérimentation

Dans l'optique de faire le bilan de l'expérimentation du manuel "l'eau, l'hygiène et la santé" dans les classes du Cour Moyen, le PNE-Bénin a organisé le 24 août à l'hôtel Fatifin de Bohicon l'atelier de validation des résultats obtenus au cours de l'année scolaire écoulée. Ont pris part à cette importante rencontre des conseillers pédagogiques, des chefs de circonscription scolaires, des enseignants expérimentateurs et une délégation de l'INFRE.

En vue de faire prendre conscience aux enfants de la nécessité d'une bonne gestion de l'eau et de développer chez eux de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement, l'expérimentation du manuel scolaire « l'eau, l'hygiène, la santé » a été poursuivie cette année scolaire 2009-2010 dans les Cours Moyens 1 et 2 de l'enseignement primaire au niveau de 12 écoles pilotes dans les douze (12) départements du Bénin.

Le suivi externe de l'expérimentation a été assuré grâce à deux missions de suivi-évaluation organisées du 8 au 12 Mars et du 27 Juin au 2 Juillet 2010. L'objectif des missions de suivi était d'apprécier l'état d'avancement du processus d'intégration du manuel au niveau des curricula des deux classes concernées d'une part, et l'évolution dans le chan-

gement de comportement au niveau des apprenants d'autre part.

Bilan positif pour l'expérimentation du manuel au cours de l'année 2009-2010. C'est à cette conclusion que sont parvenus les participants au terme des communications et travaux en groupe qui ont meublé l'atelier de Bohicon.

En effet, les participants ont travaillé sur la base du rapport de la 2ème année d'expérimentation rédigé par des personnes ressources du PNE et de l'INFRE.

Au terme de l'analyse du rapport, il ressort qu'au cours de cette deuxième année d'expérimentation, d'importantes avancées ont été enregistrées. Il s'agit de l'investissement de la plupart des enseignants à la réalisation du filtre à eau traditionnel dans les classes, d'une meilleure exploitation des guides infusés et



Elèves expérimentateurs du manuel

de l'effet de contamination qui a amené d'autres classes des écoles expérimentales ou parfois d'autres écoles environnantes à mettre en pratique le lavage des mains à l'eau et au savon et à acquérir des Postes d'Eau Potables (modèle amélioré) sur fonds propre des écoles ou des enseignants.

Aussi, a-t-il été noté la mise en place par les enseignants d'initiatives telles que la sensibilisation des vendeuses des écoles ainsi que des populations des maisons environnantes sur la protection de l'eau et des règles d'hygiène à mettre en pratique pour éviter les maladies. Le partage des connaissances acquises par les enseignants expérimentateurs lors des formations suivies avec leurs pairs n'ayant pas bénéficié de cette opportunité, soit au sein de la même école ou parfois au sein des Unités Pédagogiques (UP), constitue également une des avancées.

Toutefois, au regard de l'importance que représente l'hygiène et l'assainisse-

ment, les participants recommandent que les différents problèmes rencontrés au cours de l'expérimentation soient résolus, que des séances de recyclage soient organisées au profit des enseignants expérimentateurs et que les écoles soient équipées en matériels nécessaires. Ils recommandent également le recours à une stratégie de généralisation efficace et de vulgarisation des résultats des deux premières années d'expérimentation du programme avant la rentrée 2010-2011.

A la fin de ces deux années d'expérimentation et au vu des résultats satisfaisants enregistrés, il importe d'une part de saluer l'appui de PROTOS, de PLAN-Bénin, de HELVETAS, du CREPA et de la DHAB, et d'autre part de souhaiter que le PNE-Bénin continue son plaidoyer pour une harmonisation des interventions et une mise en synergie des intervenants sur l'eau, l'hygiène et la santé en milieu scolaire.



Photos : Dispositif AEP et séance de lavage de mains

Rachel ARAYE

Actualité

Accès durable des populations aux services d'assainissement de base

Les agents de la DHAB à l'école de l'ATPC

Dans l'optique de réduire le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à des services d'assainissement de base, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) fait l'option de nouvelles stratégies dont l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC). Afin de permettre à ses agents du Zou de relever ce défi, elle a organisé avec l'appui technique et financier de l'UNICEF à l'hôtel DAKO du 12 au 16 juillet dernier un atelier de formation.

Doter les acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement du Zou de nouvelles connaissances afin d'accélérer la construction des latrines familiales pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement est l'objectif de l'atelier organisé par la DHAB sur l'ATPC dans la ville de Bohicon du lundi 12 au vendredi 16 juillet 2010. Pour atteindre son objectif, elle a convié à l'école de l'approche de l'ATPC aussi bien les Assistants d'Hygiène et d'Assainissement, les Responsables Eau des communes d'Agbangnizoun, de Djidja, de Ouinhi, de Za-kpota et de Zogbodomey que les Techniciens d'Hygiène d'Assainissement des trois (03) Zones Sanitaires du département du Zou qui ont tous répondu présents. Pendant cinq jours, les

participants ont, grâce aux experts, eu droit à une formation de qualité. Au menu de cette session de formation, cinq (05) communications suivies d'intéressants débats. La première communication a abordé la définition de l'ATPC, précisé le contexte dans lequel elle s'est développée et comment elle a été diffusée dans le monde. Quant à la deuxième communication, elle a retracé les étapes et les outils de la mise en œuvre de l'ATPC, de même que les différents types de réactions possibles que les communautés peuvent avoir. L'exposé sur les astuces du déclenchement a révélé les attitudes et comportements clés ; spécifié le déclenchement dans des situations qui présentent des défis. Les questions à poser lors de la marche transversale, les définitions des rôles et responsabilités

au sein des groupes et des modes d'intervention ont constitué l'essentiel de la quatrième communication. La dernière communication a traité du mode de suivi, de surveillance et de la certification de l'état Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) ainsi que du degré d'implication des Leaders Naturels. Au terme de la formation jugée pertinente par les 19 participants au regard de l'amélioration que cela va engendrer dans la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, 25 villages des communes d'Agbangnizoun, de Zâ-Kpota ; de Djidja, de Zogbodomey et de Ouinhi ont été retenus pour expérimenter l'ATPC et l'intégrer dans la stratégie (PHA) afin de la rendre plus

performante au Bénin. Soulignons que l'ATPC est une stratégie de promotion de l'assainissement de base mise au point au Bangladesh en 2000 par Kamal Kar. Elle met, contrairement à la stratégie de la PHA (promotion de l'hygiène et de l'assainissement) qui vise l'individu, l'accent sur la force de la communauté en amenant cette dernière à prendre conscience de façon collective des problèmes environnementaux et sanitaires liés à la défécation à l'air libre d'une part, et à l'inciter à décider librement de prendre des mesures qui s'imposent à tous ses membres pour remédier à la situation d'autre part.

Gabriel KPADONOU

Les avantages de l'ATPC

Avec l'ATPC, l'assainissement est total puisqu'elle concerne toute la communauté. De ce simple fait, l'atteinte des objectifs est rapide car toute la communauté se dote de latrines en peu de temps. Un autre avantage, et pas des moindres, c'est qu'avec l'ATPC, il n'y a point le besoin de chercher le concours d'un bailleur de fonds dans la mesure où la communauté se base sur ses propres ressources. L'utilisation de matériaux locaux est fortement encouragée. Enfin, l'ATPC ravive les pratiques traditionnelles de solidarité qui peuvent se transposer pour résoudre d'autres problèmes de la localité.

Analyse

Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

L'existence d'un Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), bientôt une réalité : vivement attendu avant fin 2010!

Quel résultat peut-on escompter de la mise en œuvre de la GIRE sans un cadre de référence conçu et adopté par l'ensemble des parties prenantes? Telle est la question que l'on est en droit de se poser face à la longue attente pour le vote du projet de loi portant gestion de l'eau au Bénin et la finalisation du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

« L'eau, dit-on souvent, c'est la vie ». Elle peut être également source de mort si on ne prend pas certaines mesures pour la maintenir potable, disponible à tout usage et l'utiliser rationnellement. En d'autres termes, l'importance de l'eau fait d'elle la ressource qui ne peut plus, dans le contexte actuel où la demande est plus forte que l'offre à plusieurs endroits de la planète voire de notre pays, être gérée uniquement de façon sectorielle. Sa gestion doit donc désormais prendre en compte toutes les dimensions économique, sociale, et environnementale. En d'autres termes, cette gestion doit être intégrée.

Cet impératif, les acteurs du secteur de l'eau au Bénin en ont vite pris conscience et se sont lancés dans les réformes qui s'imposent depuis plus de dix ans déjà. Ils ont d'abord convenu de la nécessité d'adopter la GIRE comme approche prioritaire de gestion durable des ressources en eau du pays. Toute chose qu'ils ont confirmé à travers la validation du rapport d'étude portant sur l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin en février 1998. Ce faisant, ils ont décidé de doter le Bénin d'un cadre de gestion intégrée des ressources en eau favorable à la valorisation et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources connexes, afin d'optimiser le bien-être économique et social qui en résulte, de manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux. Quelle noble ambition ! Une ambition qui requiert la synergie d'actions du politique, de la technique et des usagers. Autrement dit, cette stratégie voulue et réaffirmée par les acteurs

du secteur de l'eau doit reposer sur une base juridique adéquate qu'est la législation de l'eau en harmonie avec les principes fondamentaux de la GIRE et les engagements pris par le Bénin au Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) tenu à Johannesburg (août-septembre, 2002), sommet au cours duquel la Communauté Internationale a invité les pays à élaborer et à mettre en œuvre un Plan d'Action National de GIRE, comme levier pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) liés à l'eau et à l'assainissement avant 2005.

C'est fort de cette invite que le Bénin s'est résolument engagé à la poursuite du processus de démarrage de l'élaboration du PANGIRE en 2005. Au nombre des principaux résultats issus du processus au Bénin, on peut retenir entre autres le renforcement d'une véritable volonté politique clairement affichée en faveur de la GIRE, le renforcement des capacités de différents acteurs du secteur pour la mise en œuvre de la GIRE, l'élaboration par les acteurs et l'adoption en juillet 2009 par le Gouvernement d'une politique nationale de l'eau, l'élaboration du PANGIRE qui connaîtra sans doute

sa validation avant la fin de l'année 2010 et l'amorce du processus d'intégration du concept GIRE dans les différents ordres d'enseignement au Bénin.

Ce processus porté par l'Etat béninois bénéficie du soutien des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'eau au Bénin. De même, une nouvelle loi portant gestion de l'eau au Bénin a été élaborée et transmise à l'Assemblée Nationale pour examen et vote depuis Juillet 2007.

Il importe donc, dans un tel contexte, que des actions soient menées en synergie pour amener les décideurs politiques à différents niveaux à doter le Bénin d'un cadre juridique et stratégique favorable à la mise en œuvre de la GIRE. D'où la nécessité de l'adoption de la loi portant gestion de l'eau par le parlement, suivi de sa promulgation par le Gouvernement et la mise en place de ses décrets d'application. Il en est de même pour la validation, l'adoption et la mise en œuvre du PANGIRE. Nous espérons vivement l'aboutissement de ces chantiers qui n'ont que fait trop duré pour la fin de l'année 2010.

Armand HOUANYE

Parole aux Acteurs

Transfert des ressources aux communes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement (Etat des lieux, difficultés et perspectives)

Mr Samari BANI : DG/Eau



La question étant d'actualité, il me paraît très important que les acteurs du secteur soient au même niveau d'information. En effet, conformément aux textes de la décentralisation, c'est le Maire qui est responsable de l'alimentation en eau potable de sa population et donc le maître d'ouvrage. En tant que maître d'ouvrage, il lui faut les ressources nécessaires pour construire ces ouvrages. C'est donc dans ce cadre que, pour se mettre en conformité avec les textes, la DG-Eau avec l'appui de tous ses partenaires a entrepris de transférer les ressources financières aux communes depuis 2007 dans le domaine de l'intermédi-

tion sociale. Aujourd'hui, le transfert des ressources financières dans le domaine de l'intermédiation sociale au titre de l'année 2010 est total et s'élève à un montant de cinq cent dix sept millions deux cent vingt six mille (517 226 000) francs CFA pour les 77 communes du Bénin.

Grâce à l'appui technique de l'agence française de développement la construction des margelles, la pose des pompes et même l'achat des pièces détachées pour les pompes, sont totalement confiés aux communes dans le département des collines.

Quant aux gros travaux, pour l'année 2010, nous avons décidé ensemble

dans le cadre du Programme Pluriannuel aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA) de transférer directement un montant de trois cent dix-huit millions (318 000 000) de francs CFA pour les travaux à huit communes. Nous sommes dans une phase pilote avec huit communes. Les résultats de cette phase pilote restent importants pour l'extension de l'expérience à d'autres communes en 2011. Au niveau de la gestion des ouvrages, nous avons aussi transféré les ressources parce que sur les 337 Adductions d'Eau Villageoise (AEV) que compte notre parc, 165 sont totalement en affermage. La gestion des points d'eau simples à savoir les Forages équipés de Pompe à Motricité humaine (FPM) fait également partie de ce paquet d'ouvrages à mettre en affermage.

Par ailleurs, l'entreprise de transfert des ressources étant nouvelle, il a été difficile de faire parvenir les premières ressources dans les comptes des receveurs percepteurs des communes. C'est donc avec l'appui du ministère des finances que nous avons finalement trouvé une solution. Aussi, avons-nous du mal à faire de la reddition de comptes dans la mesure où nous n'avons pas le retour d'informations sur la gestion du secteur au

niveau local. Une autre difficulté rencontrée reste les questions partisans qui existent au niveau des conseils communaux et qui mettent en mal la transparence dans les procédures de passage de marchés. En 2010 particulièrement, nous avons connu beaucoup de difficultés. Ce n'est qu'en août dernier que les différentes procédures ont permis ce transfert. Dans ces conditions, que faire ?

Pour me résumer, je peux dire que le respect des procédures entraîne des délais excessivement longs.

Au regard de ces difficultés, je pense à mon humble avis qu'il faut persister dans la vision que rien ne peut se faire à la satisfaction des bénéficiaires à partir du niveau central. Pour ce faire, il faut donc travailler pour relever les défis de la dépolitisation de l'approvisionnement des populations en eau potable et la mise en place d'un mécanisme de retour d'information internalisé par tous les acteurs du secteur. Je veux parler dans le dernier point de la reddition des comptes qui est pour moi un moyen d'améliorer nos performances. Il faut également s'investir à rendre effectives la programmation communale et la maîtrise des outils mis à la disposition des acteurs locaux du secteur par la DG-Eau.

Sègla LIHOUSSOU : Expert Eau- Assainissement à l'ANCB

Le transfert des ressources est un processus qui nécessite la préparation d'outils avant d'aborder la phase active. Dans cette phase active, il faut préparer les acteurs à leurs nouveaux rôles avant de leur confier les ressources pour l'exercice des fonctions qui sont les leurs. Et dans cet exercice, il faut mettre en place un processus d'accompagnement dénommé « assistance-conseil » par la loi. Tout cela est en cours. Mais la vitesse à laquelle vont les choses nous paraît faible même si le secteur de l'eau a une longueur d'avance sur les autres. Je pense que dans ce secteur, on peut aller un peu plus vite. Globalement, sans être catastrophique, l'état des lieux n'est pas reluisant. L'intermédiation sociale qui est totalement transférée aux communes ne représente qu'une infime partie du transfert qu'il y a à faire dans le secteur de l'eau. Nous attendons le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour que les communes soient véritablement les maîtres d'ouvrage. Des expériences sont en cours à travers des partenaires qui mettent directement les ressources à la disposition des communes en les appuyant à l'exercice de la maîtrise

d'ouvrage. Notre souhait est que cela soit général. Nous voulons que ce soit l'Etat à travers la DG-Eau qui organise le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux mains des communes.

C'est vrai que l'état des lieux en terme de ressources humaines spécifiques pour le secteur de l'eau et de l'assainissement est inquiétant. Les communes n'ont pas d'ingénieurs hydrauliciens et de techniciens du secteur. Mais cela ne devrait pas bloquer le processus de transfert dans la mesure où le Programme Pluriannuel d'appui aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA) qui est en cours depuis bientôt quatre années a une composante intitulée « Renforcement des capacités des communes ».

Mieux, il existe au niveau de chaque commune un service de l'eau (S-Eau) qui a pour mission entre autres d'appuyer techniquement les communes. Les ressources humaines disponibles à ce niveau peuvent être utilisées par les communes, encore que les communes peuvent contractualiser avec l'Etat. De même, il y a également le processus de la maîtrise d'ouvrage déléguée. C'est le cas de l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)

qui est une agence de maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est possible qu'on crée d'autres agences spécifiques au secteur de l'eau pour que les communes confient à ces maîtres d'ouvrages délégués l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour leur compte. L'Etat le fait aujourd'hui pour le compte des communes sans que ces dernières ne sachent comment sont financés les ouvrages, combien ils coûtent. Parfois même, la participation des communes à l'identification des besoins est faible. Il faut donc que les communes soient véritablement responsabilisées et que les conseils communaux prennent les décisions en toute connaissance de cause. Aujourd'hui, on dit que les communes participent à la prise de décision. Mais puisque tout est géré et piloté depuis un autre centre, les communes se contentent de donner leur avis. Si les communes se sentent responsabilisées et que les conseillers communaux savent que



l'argent passe par leurs budgets, que c'est eux qui décident de l'implantation des ouvrages, ils se sentiront plus responsables et ils prendront plus au sérieux le secteur.

Pour ce qui est de l'affermage, les contrats proposés par l'administration de l'eau sur la base des études réalisées ne sont toujours pas, dans leur mise en œuvre, favorables aux communes. L'impression qui se dégage est que ce sont les fermiers qui sont les gagnants de ce système d'affermage.

Parole aux Acteurs

mage lorsque ce sont les opérateurs privés qui prennent le système et qui l'exploitent. Mais si c'est à la commune qu'il revient de réfléchir et de sortir le contrat, elle mettra tout en œuvre pour sortir un contrat qui, à tout point de vue, sera bénéfique à elle-même et aux communautés desservies.

Les ressources dans le secteur proviennent en grande partie des partenaires qui tiennent à la visibilité, à la traçabilité des fonds qu'ils mettent à disposition. Un problème que nous avons longtemps eu, c'est que les fonds mis au niveau du trésor et qui

sont gérés à travers le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), sont difficiles à retracer jusqu'au niveau communal puisque le SIGFIP s'arrête au niveau départemental. Or, les partenaires veulent avoir des informations sur l'utilisation des fonds qui vont vers les communes, notamment la transparence dans la gestion de ces ressources. Cela leur pose un problème. Ce qui ne devait pas en être un dans la mesure où c'est deux systèmes sont différents : le système de l'Etat (prolongé jusqu'au niveau du département) et le système communal qui est un système décen-

tralisé. Il y a d'autres moyens prévus de remonter les informations dans la gestion communale. La DG-Eau participe à l'élaboration d'un logiciel de gestion comptable et très bientôt, l'utilisation de ce logiciel sera généralisée dans les communes. Ce qui permettra d'avoir plus facilement l'information. L'autre difficulté, c'est la lourdeur au niveau de l'administration en ce sens que le peu de ressources qui est transféré n'est pas mis à disposition à temps. C'est vrai qu'il y a un mécanisme qui est mis en place actuellement : c'est le Fonds d'Appui au Développement Communal (FADEC) qui centra-

lise, mobilise les ressources et les met à la disposition des communes. Nous sommes en septembre et ce n'est que maintenant que la deuxième tranche des ressources du fonds FADEC (30%) vient d'être notifiée aux communes. Bientôt, nous serons en fin d'année et on demandera aux communes de clôturer leur budget.

Nous aurions souhaité que le mécanisme de mise à disposition des ressources soit fluide si l'Etat veut vraiment promouvoir le développement à la base.

Félix ADEGNIKA : Chargé de mission au PDM



mesure où nous nous sommes focalisés sur nos cibles en oubliant les partenaires de nos cibles (ceux qui ont le pouvoir de décider). Nous ne leur avons pas montré l'importance et l'avantage qu'ils auront s'ils décentralisent et transfèrent les ressources. En réalité, si on donne toutes les ressources aux communes dans l'état actuel des choses, elles sont incapables d'exécuter les grands travaux sans faire appel à l'expertise de la DG-Eau et la SONEB. Elles auront toujours besoin de la

DG-Eau et de la SONEB.

Je dois reconnaître qu'avec la montée en puissance des organisations de la société civile et des collectivités locales, un petit travail est en train d'être fait. Il est heureux de constater aujourd'hui une évolution timide mais irréversible de la maîtrise d'ouvrage communal dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Au niveau de l'intermédiation sociale, le transfert de ressources est une effectivité. Un plan de désengagement progressif de l'Etat au profit des collectivités dans le secteur est élaboré, plaçant le Ministère de l'énergie et de l'eau au 1er rang des ministères engagés dans la mise en œuvre de la décentralisation pour le développement du Bénin.

Les communes et leurs représentants doivent se battre pour le transfert des ressources tout en restant vigilants et réalistes.

Dans le secteur de l'assainissement, il y a problème des deux côtés. Puisque le mal assainissement est diffus et non impératif, les communes n'y accordent que très peu d'intérêt laissant les populations se démerder comme elles peuvent. De l'autre côté, la structure en charge de l'assainissement, la DHAB est aujourd'hui une structure faible dans sa capacité et dans ses ressources humaines. Cela n'est pas la faute de ceux qui sont là et qui la gèrent actuellement. C'est la faute de l'ins-

titutionnalisation de cette structure au sein d'un ministère de la santé qui privilégie le curatif au préventif. La DHAB n'a pas les moyens matériels, humains et financiers pour accomplir la mission à elle confiée ou réussir ses ambitions. Dans son plan de développement la DHAB a un grand volet pour les communes, mais n'a pas les moyens financiers de le faire. A titre d'exemple, regardez la part réservée à l'assainissement dans le gros budget du ministère de la santé, ne dépasse pas 5% et les partenaires techniques et financiers ne se bousculent pas dans ce secteur mal connu pour ses retours d'investissement. Ce qui ne devrait pas être le cas car, l'idéal serait de tout faire pour que les populations n'aient plus besoin des hôpitaux surtout pour les maladies qu'on peut éviter. De plus, un dollar investi dans l'assainissement, c'est neuf dollars de bénéfice pour l'Etat et les populations en matière de médicaments achetés, de joie familiale, d'épanouissement. Il est démontré que l'hygiène et l'assainissement sont des moyens préventifs sûrs pour éviter les maladies. Je pense aujourd'hui que la DHAB a pris conscience de ses faiblesses et qu'elle s'emploie à vouloir transférer les ressources aux communes, peut-être pas directement mais au niveau déconcentré. C'est déjà une bonne chose par rapport à l'objectif que nous poursuivons.

Depuis 2000 où les OMD ont été adoptés et après le rapport Panel CANDESSUS sur le financement de l'eau et de l'assainissement, il y a eu une mobilisation sans précédent en faveur de ces deux secteurs parce qu'il a été démontré qu'avec l'objectif de l'eau et l'assainissement, c'est quatre autres OMD qui sont concernés. C'est en cela que je voudrais féliciter le PNE-Bénin qui, tout récemment, a organisé à l'intention des communes, une session de formation sur le financement des acteurs locaux en matière d'eau et d'assainissement. Si on se réfère à ce que disait Koffi Anan en 2005 à

savoir que les OMD seront atteints à 70% que s'ils le sont au niveau local ou ils ne le seront jamais, on ne peut que se réjouir de l'initiative prise par le PNE-Bénin.

Malheureusement, à cette formation, on n'a enregistré que la présence de deux Maires. Toute chose qui, selon moi, montre que les élus locaux n'ont pas pris conscience de ce qu'ils ne doivent pas tout attendre de l'Etat central et qu'il faut développer de stratégies de mobilisation de ressources propres et externes. Les communes béninoises ne vont pas chercher l'argent là où il se trouve. Il y a la coopération décentralisée, les Fondations et les partenaires multilatéraux. Les acteurs locaux doivent renforcer leurs capacités de mobilisation de ressources. C'est pourquoi, je veux inviter les acteurs locaux notamment les autorités locales à aller chercher l'argent là où il se trouve, à se former à la mobilisation des ressources financières pour l'eau.

Si les déchets sont le service le plus municipal, l'eau et l'assainissement sont les services les plus demandés aux autorités locales que ce soit en milieu urbain qu'en milieu rural. Alors, j'exhorte nos acteurs locaux à s'investir dans la recherche des sources de financement autres que les ressources de l'Etat. Il y a aujourd'hui la facilité africaine de l'eau, la facilité européenne de l'eau, le financement solidaire de la ville de Paris, les acteurs non étatiques de l'Union Européenne et plusieurs autres guichets pour financer l'eau et l'assainissement en Afrique.

Entre la DG-Eau et les communes, je pense qu'il devrait avoir une organisation bien définie de collecte de l'information du niveau local vers le niveau central pour faire le point des réalisations. C'est ce qui manque à mon avis. Les relations devant exister entre les communes et le ministère devraient être des relations de partenariat et non de hiérarchie, d'organisation de décision bottom-up plutôt que de top-down.

« Le transfert de ressources est une question importante pour le développement d'une nation qui a fait librement l'option de la décentralisation. C'est tout un processus qui demande du temps, de la conviction et de l'engagement. La question est toujours en débat en France, donc d'actualité même dans les pays développés.

D'un point de vue sectoriel, et selon l'article 93 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, ce sont les communes qui ont la compétence de la fourniture et de la distribution de l'eau potable. Malheureusement, le transfert des ressources devant leur permettre d'exercer cette compétence n'est pas effectif. Dans les négociations Etat - Collectivités locales, on est arrivé à dire que les compétences relatives au secteur de l'eau seront des compétences à transfert différé. C'est donc sur cette base que l'Etat a donné les mêmes compétences à la SONEB et au ministère de l'Energie et de l'Eau à travers la DG-Eau qui font le travail à la place des communes avec les ressources mobilisées par l'Etat. Ce qui ne donne pas mains libres aux communes. Dans l'ordre normal, un décret, fût-il présidentiel n'est pas au dessus de la loi.

Pour moi, ce sont les fonctionnaires qui constituent un handicap à l'effectivité du transfert des ressources. C'est un peu de notre faute dans la

Conseils et Innovations



Nouvelle Technologie: Poste d'Eau potable à double robinet

Les élèves de l'Ecole Primaire Publique d'OKE OLA à Pobè au cours d'une séance de Lavage de mains

MESSAGE DE SENSIBILISATION SUR L'EDUCATION A LA GESTION DE L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT

« L'eau est indispensable à la vie, et l'assainissement essentiel à la santé ». La disponibilité durable de la ressource eau et la garantie de la santé des populations appelle un changement de comportement de ceux-ci. L'atteinte d'un tel objectif nécessite une éducation à l'hygiène et l'assainissement couplée à celle d'une bonne gestion de l'eau au niveau de toutes les cibles, depuis la base (enfants et jeunes) jusqu'au sommet (adultes).

Conseils et Innovations

Document publié par le Global Water Partnership (GWP) au cours de la semaine mondiale de l'Eau en Suède en 2010

Les versions française et anglaise sont disponibles sur le site du PNE-Bénin :

La sécurité en eau est essentielle au développement :

Réflexions sur les partenariats africains en action



Directeur de Publication : Armand HOUANYE / Coord. PNE
Les Pages Bleues sont une publication du Partenariat National de l'Eau du Bénin avec la collaboration du Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA)
Pour toutes informations, suggestions et critiques, adressez-vous au PNE-Bénin
Courriels : arnaud@yahoo.fr ; r.araye@gwppnebenin.org ; contact@gwppnebenin.org